

# TRANSFORMATIONS DES TERRITOIRES D'AOC VITI-VINICOLES

**Florian Humbert**

Doctorant en Histoire contemporaine  
UMR-CNRS 5605 Centre Georges Chevrier – Université de Bourgogne  
4 boulevard Gabriel – 21000 Dijon  
florian.humbert@u-bourgogne.fr

## Résumé :

La représentation spatiale des territoires viti-vinicoles est très souvent associée à la seule cartographie des terrains plantés en vignes des régions de vignobles. Ce type de représentation est indispensable à la compréhension de ces territoires. Toutefois, il comporte un grand défaut, favorisé par une association commune fautive des pays de vignobles à la notion d'immutabilité : celui de figer la perception. Or, les territoires viti-vinicoles, en particulier ceux des vins fins (AOC), sont le fruit d'une construction historique et juridique bien spécifique, en constante redéfinition.

Ce texte participe d'une réflexion sur la représentation des transformations spatiales des territoires d'AOC au niveau national, en prenant pour exemple la phase de mise en place du système. Il soulève spécifiquement certaines questions associées à la mise en œuvre d'une approche modélisatrice croisant les dimensions spatio-temporelles. Les principaux enjeux ont trait à l'échelle d'observation, à la précision des données et à leur caractère lacunaire pour certaines délimitations, à l'hétérogénéité de la nature et des rythmes des processus envisagés. La question de la superposition spatiale et temporelle des phénomènes et des objets observés pose également des problèmes dont les solutions sont encore pour la plupart à imaginer.

**Mots clés :** AOC, territoires viti-vinicoles, transformation spatiale, histoire contemporaine.

## Abstract :

The spatial representation of wine-producing areas is usually associated with the cartography of vineyards in wine-growing regions. This type of representation is essential to fully understand these territories. However, it has one major flaw based on the common misconception that vineyards are unchanging. Now days, wine-producing areas, particularly those of fine wines (AOC), are the products of a specific historical and legal construction, which is continually redefined.

This paper contributes to the reflection on the representation of the spatial changes of the AOC territories on a national level by taking for example one of the early stages of the mapmaking process. It specifically raises some questions associated with the development of a model approach both integrating spatial and temporal dimensions. The main challenges relate to the scale of observation, the accuracy of the data and its incomplete features, and to the diversity of the nature and rate of the considered process. The question of the spatial and temporal superposition of the observed phenomena and objects also pose problems for which no solutions have been yet found.

**Key words :** AOC, wine-producing areas, spatial change, contemporary history.

## Introduction

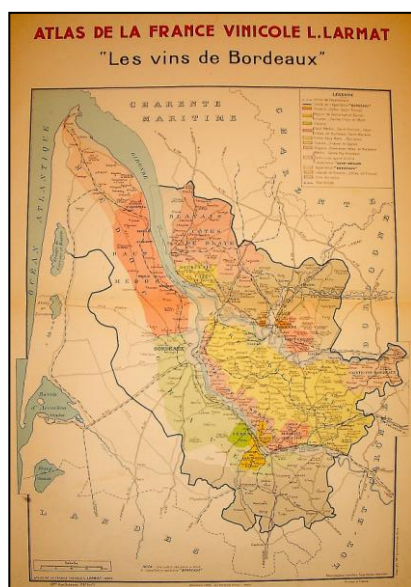
Créé en 1935, le système des AOC fait suite à plusieurs décennies de crises touchant les différents vignobles français<sup>1</sup>. Sa grande réussite est d'avoir permis de définir officiellement les règles de production et les délimitations des vins fins. Pour autant, les équilibres obtenus ne sont jamais figés et font l'objet d'évolutions régulières. L'analyse historique du système est dès lors confrontée à la problématique de la modélisation et de la représentation des processus à l'œuvre, dans leurs dimensions temporelles et spatiales. Par sa spécificité, la perspective nécessite une attention particulière et un dispositif de traitement encore nouveau pour l'historien du contemporain.

---

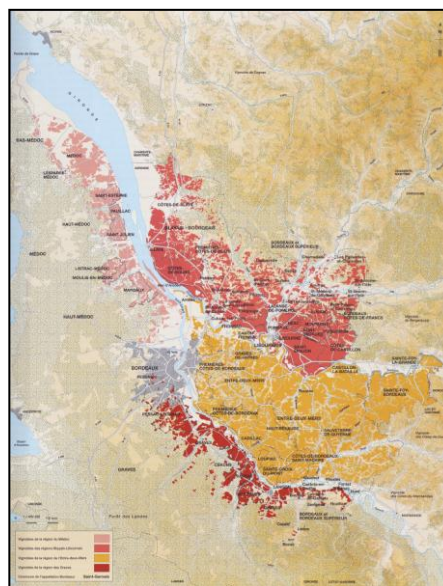
<sup>1</sup> Cette réflexion sur l'évolution des territoires d'AOC viti-vinicoles trouve son origine au sein de travaux menés dans le cadre d'un doctorat d'histoire contemporaine sur l'Institut National des Appellations d'Origine : HUMBERT Florian, *Histoire de l'INAO, de ses origines à la fin des années 1960* (titre provisoire), sous la direction de Serge Wolikow, Université de Bourgogne. L'approche spatiale ne représente à ce titre qu'un aspect modeste des recherches conduites, dont le cœur relève d'une étude historique institutionnelle classique.

## 1. Les représentations cartographiques classiques des vignobles d'AOC

Les premières représentations cartographiques des territoires d'AOC sont contemporaines du développement du système et de sa fixation progressive dans les différents vignobles (LARMAT 1941-1947). Placées sous le patronage du Comité National des Appellations d'Origine (forme initiale de l'INAO), elles ont pour but de promouvoir la norme et de l'inscrire dans le territoire (Fig. 1). L'accent est de ce fait mis sur le tracé des limites des appellations, afin d'en identifier aisément les contours et de leur donner une consistance spatiale. Un demi-siècle plus tard, ce type de représentation domine encore et se développe dans une perspective d'amélioration du degré de précision de l'identification des territoires plantés en vignes (Fig. 2).



**Figure 1 : "Les vins de Bordeaux",  
Atlas de la France vinicole, Louis Larmat, 1941**



**Figure 2 : Vignoble de Bordeaux,  
(France 2008 : 23)**

L'utilité de ces cartes n'est pas à démontrer et elles conservent un statut central au sein de la figuration des vignobles contemporains. Elles présentent toutefois deux limites essentielles. La première tient à leur tendance à figer les territoires et à proposer une vision de l'AOC comme une entité territoriale stable et statique. Ensuite, elles n'appréhendent la notion qu'en tant qu'indication géographique de provenance. Or, la norme repose au contraire sur une série de conditions de production, elles-mêmes sujettes à des redéfinitions au cours du temps. Doivent donc se superposer dans l'analyse, une dimension technique et physique, et des processus humains, notamment liés aux problématiques de l'expertise (STANZIANI 2007 : 145-157) et de la gouvernance (HINNEWINKEL 2004 : 7). À cet égard, la mise en lumière des évolutions temporelles propres aux territoires d'AOC est, en soi, une première étape dans la prise en compte des phénomènes politiques, économiques et sociaux qui leur sont associés.

Afin de faciliter la lecture de l'épaisseur historique de la constitution du système des AOC, un support cartographique est élaboré en 2007 (HINNEWINKEL, VELASCO-GRACIET 2007) (Fig. 3).

Manifestation de l'aspiration des géographes et des historiens de la vigne et du vin à croiser les dimensions temporelles et spatiales dans la prise en compte des territoires d'AOC, la démarche souffre toutefois de plusieurs faiblesses. Tout d'abord, la méthode retenue pour la représentation du temps, par une segmentation périodique, pose la question du choix des bornes chronologiques et de leur pertinence. Ensuite, la symbolisation des AOC proposée élude toutes les évolutions territoriales propres à chacune d'entre elles. Un autre écueil du dispositif renvoie à ses limites en termes de lisibilité. Matérialisées par un mode de représentation unique, les appellations ne sont pas envisagées dans la diversité de leur nature et de leurs échelles, les espaces de référence étant relégués au second plan. Les micro-appellations ne sont tout simplement pas prises en compte. Enfin, la problématique des conditions de production est elle aussi absente de la démarche.



**Figure 3 : Historique de l'obtention du label AOC. Vignobles français 1936-1997. VELASCO-GRACIET 2007**

## 2. Le dispositif d'analyse élaboré

C'est à partir de ces représentations cartographiques, formalisant l'écueil des restitutions statiques (GALINIE, RODIER, SALIGNY 2004 : 224) dans l'étude des dynamiques propres aux territoires d'AOC, que s'est construite notre démarche. Le recours à un système d'information géographique (SIG) répond en premier lieu à cette préoccupation<sup>2</sup>. Il renvoie également aux apports majeurs des modélisations systémiques appliquées à la filière et aux espaces viti-vinicoles, depuis les travaux fondateurs de Franck Auriac (AURIAC 1983) jusqu'aux recherches récentes de Jacques Maby (MABY 2007), mais qui n'intègrent qu'à la marge la dimension temporelle.

L'objet du dispositif élaboré est d'améliorer la perception des processus de construction et de transformation des territoires d'AOC par la mesure des phénomènes d'accélération et de ralentissement de leurs temporalités spécifiques. Il s'agit en cela d'un premier effort de restitution des multiples temporalités des phénomènes (RODIER, SALIGNY 2010 : 3). L'apport du SIG est dans ce cadre double. Il permet tout d'abord de prendre en compte aussi bien l'espace couvert par la norme dans sa globalité, qu'une ou plusieurs appellations spécifiées. Il autorise ensuite la multiplication des niveaux de renseignement des territoires, en particulier dans le domaine des conditions de production et de l'expertise en délimitation. Il induit en revanche deux questions courantes. La première tient à l'identification des données intégrées. Issues d'archives hétérogènes (Journal Officiel, rapports d'experts, plans de délimitations), pour certaines éclatées en de multiples lieux de conservation, elles posent à la fois le problème de leur volume et de leur accès. Pour des raisons de temps de traitement, seules les données du JO ont pour le moment été collectées. Deuxième élément, en dépit de cette unité de support documentaire, l'information spatiale recueillie présente un degré de précision fort variable, en particulier pour la période originelle du système, formalisée selon les cas par des indications parcellaires, communales ou encore de simples points de repères (routes, chemins, cours d'eau). Afin de surmonter cet obstacle, et compte tenu de la perspective nationale de l'étude, l'unité d'enregistrement des données est la commune. Naturellement discutable, ce choix est intimement lié à la stabilité de l'échelon du point de vue historique et à son statut de cadre structurant dans la définition des contours d'une majorité d'appellations.

Procédant d'une décomposition des éléments constitutifs de la norme, du point de vue spatial (communes) et attributaire au sens large (décisions officielles, conditions de production), le modèle conceptuel intègre la variable temporelle pour chacun des niveaux renseignés, par le biais d'un système de datation. Ainsi, chaque AOC est formalisée comme une unité distincte des autres de manière univoque par ses dimensions fonctionnelle, spatiale et temporelle, c'est-à-dire comme « Objet Historique » (RODIER, SALIGNY 2010 : 5). La variable temporelle est également présente sous une autre forme, par l'association de processus historiques donnés aux territoires d'AOC. Ces principes sont à la base de l'élaboration de la modélisation des données (Fig. 4).

<sup>2</sup> La conception et la réalisation du SIG s'inscrivent dans le cadre d'une réflexion menée avec l'équipe du Pôle géomatique et cartographie (PGC) de la Maison des Sciences de l'Homme de Dijon, UMS 2739, Université de Bourgogne – CNRS.

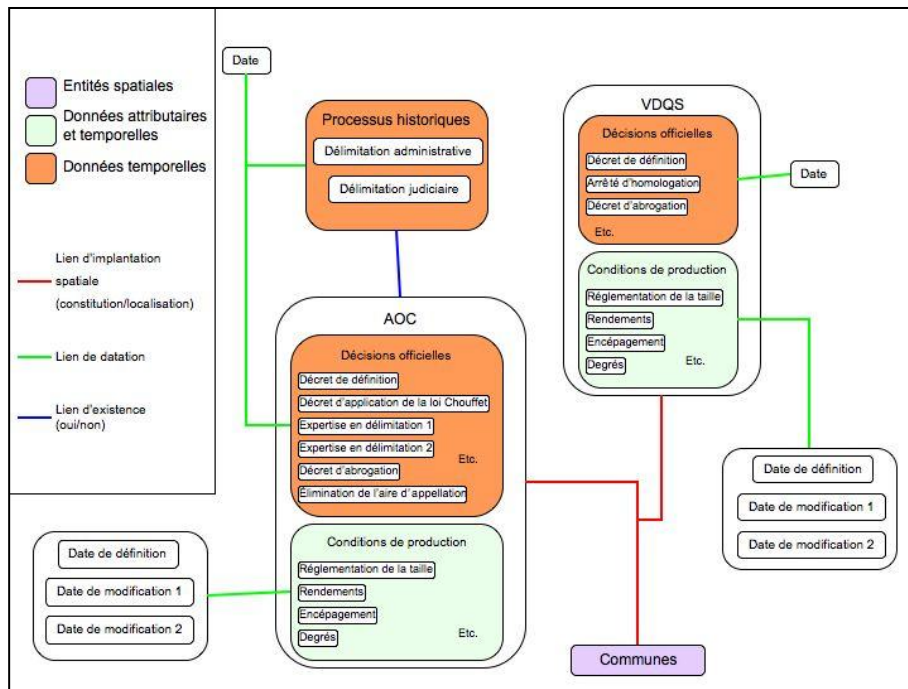
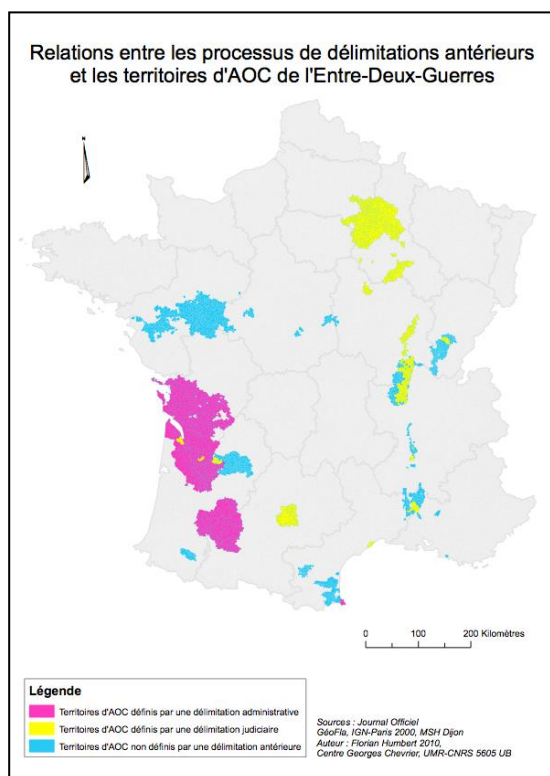


Figure 4 : Modèle conceptuel de l'évolution spatio-temporelle des territoires d'AOC

D'une architecture simple, son intérêt principal est de permettre une différenciation des temporalités des processus et ainsi de les envisager de manière indépendante ou croisée. Il ne s'agit en revanche pas, en l'état, d'un modèle systémique des processus de transformation des AOC. Son objet est ainsi avant tout de proposer une restitution cartographique des données recueillies, complémentaire de l'analyse historique classique des phénomènes politiques, économiques, sociaux voire techniques à l'œuvre.

### 3. Résultats et limites du SIG

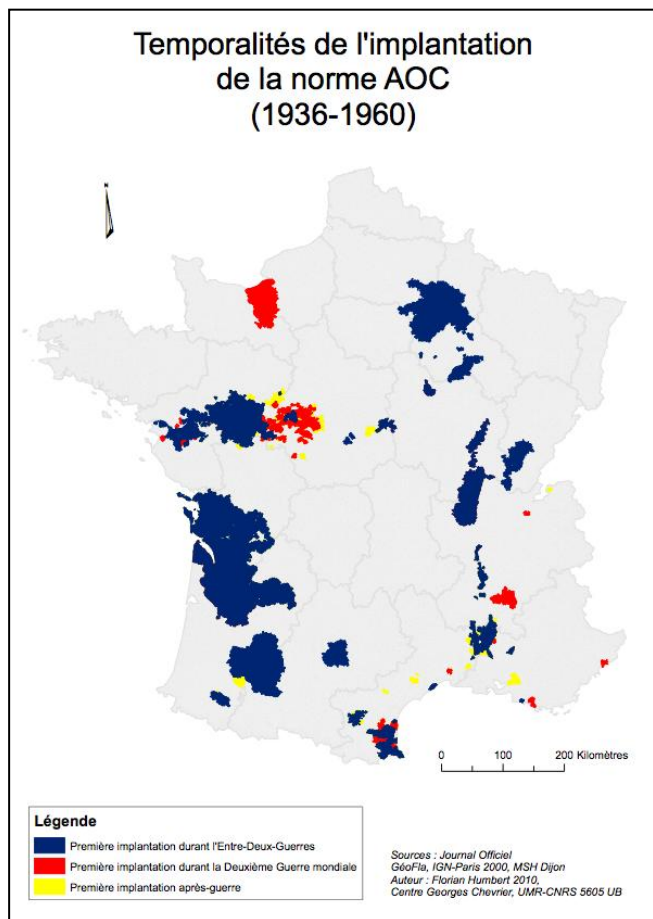
Attaché à la datation, donc aux rythmes, et à la spatialisation des processus d'identification des territoires d'AOC (LAFERTE, JACQUET 2005 : 11), le dispositif a pour objectif de couvrir la période 1936-1960. Associé à l'analyse historique traditionnelle, il permet d'appréhender les phénomènes dans leur totalité et d'éviter de graves erreurs d'interprétation. Ainsi, à titre d'exemple, l'approche statistique de l'impact des délimitations administratives et judiciaires sur la construction des territoires d'AOC durant l'Entre-deux-guerres (respectivement 4 et 20 décrets sur un total de 132) est loin de rendre compte, à elle seule, de l'équilibre en présence. Elle doit, au contraire, être confrontée à l'analyse spatiale pour souligner les mouvements de réappropriation de l'expertise à l'œuvre (Fig. 5).



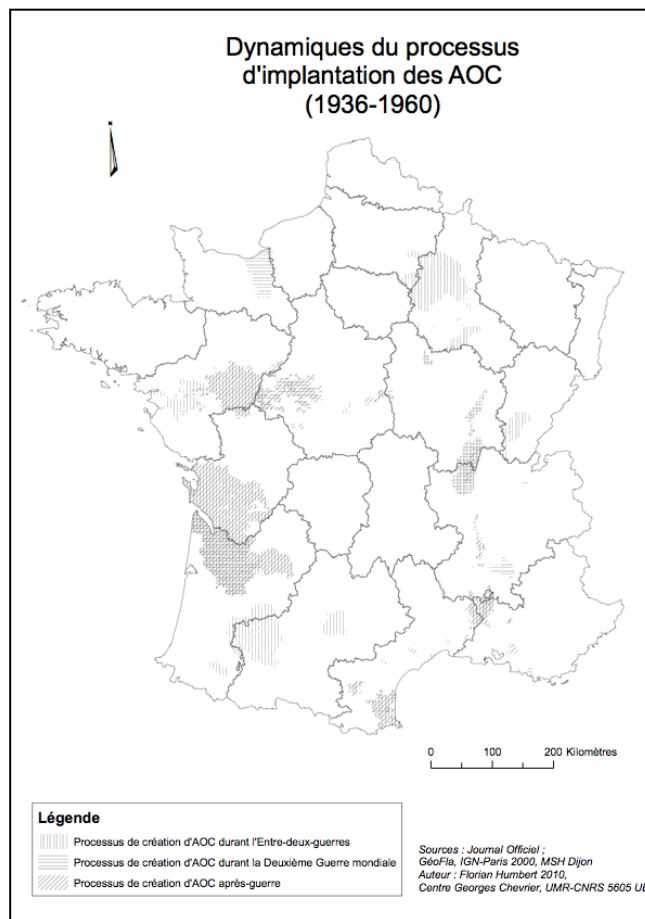
**Figure 5 : Confrontation des processus de délimitations antérieures à la géographie des territoires d'AOC**

Sur une question comme celle des processus d'implantation de la norme, l'apport est de plusieurs ordres. Il s'agit tout d'abord, à partir de la variable simple de la date d'apparition de l'AOC, de mesurer la rapidité de la diffusion du système durant l'Entre-deux-guerres, de manière transversale au sein des différents vignobles, puis le fort ralentissement de la Deuxième Guerre mondiale, confirmé au cours de la décennie 1950, et désormais caractérisé par des logiques spatiales bien particulières (Fig. 6). D'un intérêt incontournable pour la recherche, ce type d'analyse restitue toutefois la variable temporelle sous une forme statique. Aussi, pour atteindre un meilleur niveau de perception des processus dans leurs dynamiques spatio-temporelles, un travail est également accompli sur les notions de répétition et de superposition dans l'identification des territoires d'AOC. Au-delà de la datation des phénomènes, l'intérêt est dès lors de mettre en évidence la nature différenciée des mouvements d'implantation de la norme, reposant selon les cas sur une structuration stable ou, au contraire, régulièrement enrichie et/ou redéfinie (Fig. 7).

Au regard de la démarche générale de recherche, les résultats générés sont intégrés de deux façons distinctes. Ils peuvent en premier lieu appuyer et traduire spatialement des phénomènes identifiés et analysés par des approches historiques classiques. Ils permettent par ailleurs de révéler des processus difficilement identifiables, en raison notamment de leur caractère diffus, et d'orienter ainsi plus facilement une partie des travaux.



**Figure 6 : Temporalités de la première implantation des AOC**



**Figure 7 : Temporalités des processus de définition des territoires d'AOC**

Le modèle conceptuel proposé est une première étape dans la prise en compte et l'étude des évolutions spatio-temporelles des territoires d'AOC viti-vinicoles. Développé dans le cadre d'une recherche non spécifiquement dédiée aux processus spatiaux, il ne peut prétendre aujourd'hui répondre à toutes les attentes initialement formulées. Aussi, au-delà de l'intégration encore partielle des données, plusieurs limites peuvent être évoquées à son sujet. La première renvoie à l'échelle d'observation et à la notion de superposition des informations. En effet, en retenant comme unité d'enregistrement l'échelon communal, les évolutions fines de la structuration des territoires d'AOC ne peuvent pleinement être prises en compte. L'identification des dynamiques infra communales de recomposition des zones d'AOC n'est ainsi que partielle puisque celles-ci, tout en étant visibles dans les séries temporelles, sont inmanquablement lissées. Cette problématique est particulièrement vive dans les espaces présentant une concentration d'appellations d'échelles variables (Gironde, Côte-d'Or). Les processus de distinction des territoires, selon les diverses modalités d'appropriation de la norme au cours du temps, ne sont de la même façon envisageables qu'en partie. Surtout, la dimension temporelle reste encore fortement assujettie à l'espace au sein du modèle. Le temps est ainsi avant tout conçu comme un attribut des entités spatiales envisagées. De ce fait, les notions de durée des phénomènes, de reconfiguration ou de stabilité, ne sont pour le moment pas exploitables de manière totalement satisfaisante.

### Conclusion et perspectives

La démarche engagée permet de dépasser et d'enrichir les problématiques traditionnellement associées aux représentations cartographiques statiques des vignobles. Elle invite également à reconsidérer les processus d'identification et d'appropriation de l'AOC. Elle n'est toutefois qu'une ébauche au sein des travaux à accomplir pour atteindre une perception globale des processus spatio-temporels propres à ces territoires. De ce point de vue, deux perspectives doivent être privilégiées pour la poursuite des efforts initiés. La première tient à l'amélioration et à l'enrichissement du modèle conceptuel développé à l'échelle nationale, en particulier dans le domaine de la modélisation des entités temporelles, perspective permise aujourd'hui par les apports des travaux récents sur la question

(LEFEBVRE *et al.* 2010 : 341-342). La seconde renvoie à la mise en place d'un autre modèle, attaché cette fois-ci à l'étude à l'échelon parcellaire des dynamiques spatio-temporelles de territoires d'AOC plus réduits. Il ne s'agit dans ce cadre pas seulement de réduire l'échelle d'observation, mais d'atteindre un niveau de perception nouveau des territoires, par la mise en évidence de phénomènes de natures différentes, notamment liés à la problématique des évolutions de la propriété foncière et des stratégies en la matière. Là encore, les dimensions fonctionnelles, spatiales et temporelles sont au cœur du modèle à concevoir. La combinaison de ces deux approches, éminemment complémentaires, participe à terme d'un travail de multi représentation des dynamiques historiques des espaces de la viti-viniculture française de qualité, travail indispensable à la perception de leur originalité et de leurs spécificités.

## Bibliographie

AURIAC 1983

Auriac F., *Système économique et espace : le vignoble languedocien*, Paris, Economica, 211 p.

FRANCE 2008

France B. - *Grand atlas des vignobles de France*, Paris, Solar, 322 p.

GALINIE, RODIER, SALIGNY 2004

Galinié H., Rodier X., Saligny L. - Entités fonctionnelles, entités spatiales et dynamique urbaine dans la longue durée, *Histoire et Mesure*, Vol. XIX, n° 3/4 : 223-242.

HINNEWINKEL 2004

Hinnewinkel J.-C. - *Les terroirs viticoles. Origines et devenir*, Bordeaux, Féret, 228 p.

HINNEWINKEL, VELASCOT-GRACIET 2007

Hinnewinkel J.-C., Velasco-Graciet H. - Espace et temporalités du vignoble : une comparaison franco-chilienne, *Géococonfluences*, Dossier Le vin entre sociétés, marchés et territoires, 5 juillet 2007.

LAFERTE, JACQUET 2005

Laferté G., Jacquet O. - Appropriation et identification des territoires du vin : la lutte entre grands et petits propriétaires du « Corton », *Cahiers d'économie et sociologie rurales*, 76 : 10-27.

LARMAT 1941

*Atlas de la France vinicole. Les vins de Bordeaux*, Paris, Larmat, 1941.

LEFEBVRE, POULIOT, RODIER, SALIGNY 2010

Lefebvre B., Pouliot J., Rodier X., Saligny L. - ToToPI (Topographie de Tours Pré-Industriel), a GIS for understanding urban dynamics based on the OH\_FET model (Social Use, Space and Time), in Fricher B., Crawford J., Koler D. (eds) - *Making History Interactive*, Computer Applications and Quantitative Methods in Archaeology (CAA), Proceedings of the 37th International Conference, Williamsburg, Virginia, USA, March 22-26, 2009, BAR International Series 2079, Archeopress, Oxford, 2010 : 337-349.

MABY 2007

Maby J. - Systèmes spatiaux viticoles. Trois études de cas, *Géococonfluences*, Dossier Le vin entre sociétés, marchés et territoires, 11 janvier 2007.

RODIER, SALIGNY 2010

Rodier X., Saligny L. - Modélisation des objets historiques selon la fonction, l'espace et le temps pour l'étude des dynamiques urbaines dans la longue durée, *Cybergeo : European Journal of Geography*, Systèmes, Modélisation, Géostatistiques, 502.

STANZIANI 2007

Stanziani A. - *Dictionnaire historique de l'économie-droit, XVIIIe-XXe siècles*, Paris, LDGJ, 332 p.